

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023**

### **PROCES VERBAL**

Le sept mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle communale de la Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

**Étaient présents** : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Mireille BEDOUET, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Christelle EVAÏN, Roger RICARD, Isabelle LAUNAY, Claude JUGE, Armelle JOLYS, Norbert LIVENAIS, Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Romain BRETON, Claude PAILLARD, Sophie BALLU, Philippe PELLUAU.

**Étaient absents ou excusés** : Damien DESERT, David HOCDE, Sophie DESMIER, Sylvine GAULTIER, Aude LECLERC-VOUAUX

M Roger RICARD est porteur d'un pouvoir de M David HOCDE.

M Norbert LIVENAIS est porteur d'un pouvoir de M Damien DESERT.

Mme Dorinne BALOCHE est porteuse d'un pouvoir de Mme Sylvine GAULTIER.

M Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de Mme Sophie DESMIER.

M. Loïc LACROIX est élu secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement et ouvre la séance.

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 FEVRIER 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 7 février 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 18 voix Pour, 4 voix Contre et \_/\_ abstentions.

M Philippe PELLUAU et ses colistiers votent contre le procès-verbal au motif que selon eux, la création d'une aire de camping-car n'était pas actée, alors que pour l'ensemble des autres conseillers, il a bien été voté la décision de créer une aire de camping-car.

.....

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 1, Rue d'Anjou

- 37, Route de Pouancé
- 6, Chemin de Longchamps
- 33 rue du Général de Gaulle
- 5 rue de la Forge

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

## **AUTOCONSOMMATION**

### **2023 – 024 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE**

Suite à l'intervention de M Didier BAILLEAU sur le dossier d'autoconsommation par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux, il a été demandé une proposition de maîtrise d'œuvre pour mener à bien ce projet.

Après consultation,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DESIGNE** le bureau d'études MayENR en tant que maître d'œuvre du projet d'autoconsommation collective par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux, pour un montant d'honoraires de 4.20% du coût estimé des travaux, soit 10 750 € H.T. ,

**PRECISE** que la commune devra faire appel à un architecte dont le coût des honoraires est estimé à 1 680 € et à un prestataire spécialisé dans la mise en place de la personne morale organisatrice pour un montant estimé à 3 800 € H.T.

**AUTORISE** M. le maire à signer les marchés publics correspondant aux différentes missions et toutes pièces s'y rapportant.

## FINANCES

### **2023 – 025 : BUDGET GENERAL - OUVERTURE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES 2023**

Le Conseil Municipal est invité, toujours dans la limite de 25% des crédits nouveaux inscrits en 2022 soit  $1\,841\,800 \times 25\% = 460\,450$  €, à ouvrir des crédits complémentaires pour honorer les dépenses d'investissement en attendant le vote du budget.

Il est rappelé que par délibération du 16 janvier 2023 et du 7 février 2023, le Conseil municipal a déjà ouvert pour 298 800 € de crédits nouveaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** l'ouverture complémentaires des crédits 2023 suivants :

#### **Opération 152 – Voirie**

2152 Installations de voirie, matériel et outillage + 500 €

Total : + 500 €

## ASSOCIATIONS

### **2023 – 026 : SUBVENTION 2023**

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ALLOUE** aux associations les subventions suivantes :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT (EN EUROS)</b>
Action Catholique des Enfants	100 € et 30 € /enfant de Renazé (si le camp a lieu)
Amicale des Anciens Combattants	100 €
Amicale des Pêcheurs du Chéran	1 000 €
Collège Association Sportive	450 €
Association des Parents d'Elèves	400 €

Club Marcel Dion	500 €
Athlétisme UPAC	100 €
FCPE	100 €
Cyclotourisme	100 €
Entente Cycliste Craon-Renazé	1 800 € + le Trophée MADIOT
Patchwork Passion	100 €
Foyer Laïque section gymnastique	100 €
Familles Rurales – stage cirque	52 € par enfant de Renazé pour le stage cirque
Mobilité dans le Pays Renazéen	300 €
OCCE Ecole Maternelle Jacques Prévert	1 160 € : (17 € x 30 enfants de Renazé + 650 € de forfait)
OCCE Ecole Primaire Ernest Guillard	2 762 € : (17 € x 86 enfants de Renazé + 1 300 € de forfait)
OMSR	11 200 €
Randonneurs du Chéran	250 €
Tennis Club Renazéen	700 €
Union Nationale des Combattants	100 €
Badminton	250 €
Floorball 53	250 €
Le Souvenir Français	100 €
Entente Boule Bretonne	300 € + 300 € de subvention exceptionnelle pour la venue de Dylan ROCHER
Hobby Sport	300 €
A.P.E.L.	400 €
Loisirs Solidarités des Retraités	100 €
M.N.E.	100 €
Perreyeurs Mayennais	600 € + 25% des entrées n-1 (1 318.50/4= 330 €)
Atelier Création Loisirs	100 €
Notre Histoire – leur mémoire	100 €
GDON	100 €

### **2023 – 027 : SUBVENTION - UNION SPORTIVE RENAZE SAINT SATURNIN DU LIMET**

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, par 21 Voix Pour et 1 Voix contre (Mme Sophie DESMIER) :

**ALLOUE** la somme de 3 400 € à l'association USRSL pour l'année 2023.

### **2023 – 028 : SUBVENTION - RENAZE BASKET**

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, par 21 Voix Pour et 1 Abstention ( Mme Sophie DESMIER) :

**ALLOUE** la somme de 250 € à l'association Renazé Basket pour l'année 2023.

### **2023 – 029 : SUBVENTION - TENNIS DE TABLE**

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, par 21 Voix Pour et 1 Voix contre ( Mme Sophie DESMIER) :

**ALLOUE** la somme de 400 € à l'association Tennis de table pour l'année 2023.

### **2023 – 030 : SUBVENTION - COMITE DE JUMELAGE**

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, par 21 Voix Pour et 1 Voix contre ( Mme Sophie DESMIER) :

**ALLOUE** la somme de 500 € à l'association Comité de Jumelage pour l'année 2023.

### **2023 – 031 : SUBVENTION – ACTIVITES CULTURELLES - ECOLE SAINT JOSEPH**

Vu la demande de la Directrice de l'école SAINT JOSEPH,

Pour permettre d'alléger le coût de participation des parents d'élèves aux activités culturelles,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ALLOUE** la somme de 7 € par élève à l'école Saint Joseph pour les activités culturelles 2022/2023 : ciné-enfants.

### **2023 – 032 : PARTICIPATION DE SOLAIRE BLEU AUX TRAVAUX DE RENOVATION DU BOULODROME**

Dans le cadre du projet de panneaux photovoltaïques sur le boulodrome, en accord avec la société SOLAIRE BLEU qui va installer les panneaux photovoltaïques, il est prévu une participation à hauteur de 50% des travaux de désamiantage estimés à 15 399.10 € H.T. et des travaux de rénovation de la couverture estimés à 45 612.32 €, soit un total de 61 011.42€ H.T., soit un solde à charge de la commune estimé à 30 505.71 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le principe d'une participation de la Société SOLAIRE BLEU à hauteur de 50% du coût du désamiantage et de la rénovation de la couverture,

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette financement conjoint avec la Société SOLAIRE BLEU.

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **2023 – 033 : AVANCE SUR LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS**

Comme chaque année, avant le vote du budget, le Conseil Municipal est invité à allouer une avance sur la subvention d'équilibre du budget général vers celui du CCAS.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ALLOUE** une avance de subvention d'un montant de 55 000 € du budget général de la commune vers le budget du CCAS.

## AIRE DE JEUX – PARC DU FRESNE

### 2023 – 034 : CHOIX DE L'ENTREPRISE – AIRE DE JEUX DU FRESNE

Après consultation d'entreprises,

Après analyse des offres par le cabinet SITADIN, maître d'œuvre du projet,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux aires de jeux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**RETIENT** l'entreprise LEROY-PAYSAGES pour un montant de 87 750 € H.T. y compris l'option du grand toboggan sur talus.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché public correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

## ECONOMIE

### VENTE DE L'ATELIER « MENE » :

Le contrôle de la Légalité envisage de déclarer illégale la délibération n°2023-005 du 16 janvier 2023 au motif que le prix de vente est très inférieur au prix estimé du Domaine. Pour mémoire, le prix estimé était de 125 000 € avec marge d'appréciation de 10%, soit un prix plancher de 112 500 € au lieu de 70 000 € proposés.

Les services préfectoraux mettent en avant que la commune n'a pas la compétence économique, ni celle des zones d'activités, cette compétence revient à la CCPC. C'est pourquoi, quand la commune cède à un prix inférieur au prix du Domaine, les services du contrôle de la Légalité considèrent que la commune octroie une aide économique directe à l'entreprise et cela ne relève pas de ses attributions.

M. MENE a été informé de ce fait, cela remet en cause son business plan. M. le Maire a pour sa part écrit à Mme la Préfète de la Mayenne pour que si possible Mme la Préfète se déplace pour voir le bâtiment industriel en question.

C'est ce que Mme la Préfète a fait ce mardi soir, elle a pu voir l'état du bâtiment et étudier les possibilités de révision de cette position.

Si le prix de vente était revu à la baisse compte tenu de l'état réel du bâtiment, la commune pourrait vendre le bâtiment au prix préalablement défini avec l'industriel, à savoir 70 000 €.

Dans l'immédiat, le Conseil Municipal décide d'attendre la proposition de Mme la Préfète suite à sa visite de ce jour.

### **2023 – 035 : VENTE DES IMMEUBLES - 9 et 11 RUE PIERRE GEMIN**

M. et Mme GRAND'JANY ont retiré leur proposition d'acquisition du 9 et 11 Rue P. Gémín au motif que la conjoncture inflationniste conduit à une augmentation des taux d'intérêts et des travaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de confier la vente de ces immeubles à l'agence ID HALLES,

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette mise en vente.

## **COMPTE RENDU DE COMMISSIONS**

### **COMMISSION COMMUNICATION – ASSOCIATIONS – FINANCES DU 27 FEVRIER 2023 :**

Mme Mireille BEDOUET donne lecture du compte rendu de la commission du 27 février 2023.

### **COMMISSION VOIRIE - URBANISME – AIRE DE JEUX DU 28 FEVRIER 2023 :**

M. Norbert LIVENAIS donne lecture du compte rendu de la commission du 28 février 2023.

## **INTERCOMMUNALITE**

- Conseil communautaire du 27 février 2023

## **INFORMATIONS**

### **MISE EN PLACE DE BACS DE RECUPERATION DE DECHETS ORGANIQUES :**

A titre expérimental, Monsieur le Maire informe qu'il sera installé des bacs de récupération de déchets organiques dans le quartier de la Touche Crosnier, Jules Ferry et Saint Exupéry. La collecte sera opérée par la société « Les pieds sur terre » pour le compte de la CCPC.



## QUESTIONS DIVERSES

### **CHEVAUCHEMENT DE REUNIONS :**

M Philippe PELLUAU regrette que la commission finances-associations ait eu lieu un soir de conseil communautaire. Monsieur le Maire indique que chacun a ses obligations et ses contraintes.

### **TROUS DANS LE BAC A SABLE :**

Mme Sophie BALLU signale un trou dans le dessus du bac à sable parc du Fresne.

### **VOIE DOUCE - ROUTE DE POUANCE :**

Il reste le marquage au sol et les séparateurs de chaussée à mettre en place.

### **GRDF – ROUTE DE SEGRE :**

Les travaux de voirie auront lieu en mai. M. le Maire a demandé à titre de dédommagement des désagréments liés à la qualité des travaux que GRDF reprenne la voie douce du carrefour Bd Pasteur – rue des Vignes jusqu’au Bd de l’Avenir, affaire à suivre.

### **SALON DE L’AGRICULTURE :**

M. le Maire tient à féliciter publiquement les 2 exploitations agricoles de RENAZE qui ont emmené une jument et une vache au concours du salon de l’agriculture.

### **MUR DE M. ET MME FLAMENT :**

Après une mise en demeure à laquelle les propriétaires ont bien réagi, ils ont mis en sécurité les lieux. Ils ont déposé une demande de permis de démolir qui a été refusé par le service instructeur puis accordé après intervention compte tenu du contexte.

Il reste aux propriétaires à déposer une demande de permis de construire qui devra se conformer au règlement du P.L.U.

### **EMPRUNT PAR LES ASSOCIATIONS DU MINIBUS :**

M Hervé VIGNERON demande comment est emprunté le minibus par les associations et s'il y a une liste de personnes habilitées à le faire au sein des associations. La réponse sera donnée après renseignement auprès de la personne en charge de cette mise à disposition.

### **ESPACE FRANCE SERVICES ET AGENCE POSTALE COMMUNALE :**

M Philippe PELLUAU demande qui sera le maître d'ouvrage de ce bâtiment. Il est répondu que ce sera la CCPC. Il dit que l'EFS n'a pas été évoqué lors de précédents conseils municipaux. (voir comptes rendus 18/01/2022 - 7/12/2021 - 2/11/2021 - 7/9/2021 où l'EFS et l'APC ont été évoqués)

M Claude JUGE évoque le budget de 485 000 € dont la presse a fait écho pour le bâtiment EFS/APC. Monsieur le Maire confirme que c'est ce montant qui a été budgété, cela ne veut pas dire pour autant que la CCPC devra investir une telle somme. Pour ce qui concerne la commune, nous en sommes restés entre 240 000 € et 260 000 €.

### **CODIFICATION DES DOCUMENTS :**

M Claude JUGE revient sur la codification des documents pour faciliter le classement automatique et les recherches sur supports numériques, de type nomenclature standardisée : nom document-année-mois-jour. Ce à quoi le Maire répond, pourquoi pas, à voir.

M Philippe PELLUAU complète en disant que chacun peut classer les documents comme il le souhaite dans ses dossiers.

## **AGENDA**

- CCAS le mercredi 15 mars à 20 h.
- COPIL PVDD le mardi 21 mars à 20 h.
- Prochain conseil municipal le 4 avril 2023 à 20 h.
- Réunion plénière pour la préparation du budget 2023 – mardi 28 mars à 20 h.

\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***